

## Psychanalyse et criminalité

Marie-Jeanne GÉRARD-SEGERS

(211) J'ai, en 1991, parcouru la littérature psychanalytique accessible en langue française sur le thème de la criminalité depuis 1985. Je fais état de certains textes fondateurs dans l'espoir d'établir une continuité entre eux et les travaux récents. Voici le résultat.

En quelques mots, on constate qu'il s'agit d'un thème important selon les textes fondateurs, mais qu'il est poursuivi d'une manière hésitante et parfois discordante par les auteurs actuels. Il s'en dégage cependant nombre d'éléments dignes d'intérêt dans l'approche d'une interprétation de la violence.

Dès les premiers temps de sa découverte de la psychanalyse, Freud a porté sa pratique hors du cabinet privé. Par la suite, il ne refusera jamais que la psychanalyse prenne en considération d'autres domaines et d'autres situations issues du « malaise dans la civilisation ». Freud a exploré, tout au (212) long de son oeuvre, les productions et les modes de penser humains. Il a démontré largement la fécondité de cette exploration, qu'il s'agisse du cas Schreber, de Léonard de Vinci, des études socio-anthropologiques, de Moïse, de l'art et de la religion.

En ce qui concerne l'intérêt de la psychanalyse pour la criminalité, la situation se présente actuellement d'une manière chaotique. Par exemple, Freud ne cite pas la criminalité parmi les extensions possibles de la psychanalyse (Freud, 1913). Il pose cependant deux crimes au fondement de l'humanité (le parricide et l'union incestueuse avec la mère), et leur interdit à l'articulation de la nature et de la culture. J. Lacan n'a pas traité longuement la criminalité. Il débute cependant son oeuvre par l'étude d'un cas (Aimée) où une tentative d'homicide intervient dans une psychose (Lacan, 1932). Ceci l'entraîne à faire état du mode « paranoïaque » de toute connaissance, ce qui donnera lieu au développement du fameux « stade du miroir » (Lacan, 1949). Il est l'auteur d'importantes contributions psychanalytiques sur l'agressivité (1948) et la criminologie (1950).

Plus récemment, deux ouvrages procèdent à une mise au point de la situation de la psychanalyse. Leurs auteurs ne sont pas des moindres puisqu'il s'agit de J. Laplanche qui veut énoncer des « Nouveaux fondements » pour la psychanalyse (Laplanche, 1987) et S. Leclaire qui procède à ce qu'il appelle un « état des lieux » de la psychanalyse (Leclaire et l'A.P.U.I., 1991). Dans le premier cas, le mot criminalité n'est pas prononcé, pas plus qu'aucun représentant du champ sémantique qui s'y rattache. En revanche, l'auteur accorde une place privilégiée à la théorie de la séduction – séduction sexuelle précoce de l'enfant par un parent –, soit ce qui est mis en cause dans l'inceste et dans la perversion. Dans le second cas, l'état des lieux est étrangement silencieux sur ce qui touche de près ou de loin à la criminalité. Il est seulement fait mention de certaines pratiques d'inspiration analytique dans le secteur social et en milieu pénitentiaire. Ces pratiques font, il est vrai, également partie de l'expérience analytique à côté de la théorie et il n'en est pas toujours rendu compte.

P. Legendre, quant à lui, consacre un ouvrage au parricide avec le crime du caporal Lortie, mais il est très critique vis-à-vis de la criminologie dont il dénonce le caractère hautement suspect et qu'il amalgame à toutes les formes (213) d'utilitarisme dé-subjectivant (Legendre, 1989). J.-M. Labadie déclare que les documents psychanalytiques sur le crime sont « ternis par le temps », que la psychanalyse « s'enlise » dans une « stagnation théorique », tout en faisant preuve « d'imprudence », de « mégalomanie naïve » et de « peu d'originalité » (Labadie, 1979, p. 301). Il consacre cependant à l'oeuvre freudienne un volume de sa thèse d'Etat et se réfère à elle dans une grande mesure en chacune de ses publications.

C'est donc poussée par la curiosité face à une ambivalence et une ambiguïté de la littérature psychanalytique sur la criminalité que j'ai fait le point sur le sujet de 1985 à 1991. Je citerai également des publications antérieures lorsque leur référence reste d'actualité. L'exposé qui suit est ainsi divisé en trois sections. La première rassemble les principaux textes fondateurs ; la deuxième reprend les contributions qui procèdent à une réflexion approfondie sur la criminalité ; la troisième partie passe en revue des thèmes particuliers tels que la criminalité violente, l'adolescence délinquante, la toxicomanie, l'alcoolisme, l'inceste et la perversion.

## 1 – Les textes fondateurs

Sigmund Freud fait référence explicitement à la criminalité dans plusieurs de ses oeuvres. Il y a, dans l'ordre chronologique de la parution de celles-ci, un texte qui concerne, très curieusement, un parallélisme de méthode entre la psychanalyse et l'établissement des faits en matière judiciaire (Freud, 1906). Le « secret » du criminel est caché et se dévoile selon les mêmes lois que le « secret » de l'hystérique. En 1912, paraît *Totem et Tabou, une interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs*. Freud y décrit la criminalité rituelle et son sens profond, sacré ; violences sont exercées dans certaines conditions sur le chef ou les ennemis qui, dans certains cas, sont mis à mort et mangés. Le complexe d'Oedipe y apparaît avec les fantasmes qui l'accompagnent, c'est-à-dire criminels. Il est question, dans ce livre, pour la première fois, du père mort qui sera repris dans les formulations actuelles de « père symbolique » ou « métaphore paternelle ». Ces expressions de J. Lacan sont reprises par P. Legendre pour désigner la Référence ultime, la Loi universelle. Cette notion est centrale dans tout éclairage psychanalytique (214) de la criminalité. Nous reviendrons à ces auteurs.

En 1916, paraît le texte de Freud qui traite le plus directement de notre thème ; il s'agit de *Quelques types de caractère dégagés par le travail psychanalytique*. En fait, tous les personnages décrits sont des criminels (Richard III, Macbeth et lady Macbeth, Rebecca, l'héroïne meurtrière d'un roman d'Ibsen). On ne retient habituellement de ce texte que le passage qui concerne les criminels par conscience de culpabilité. A tort, car l'ensemble du texte développe la démonstration de ce qui reste un apport décisif de la psychanalyse à la compréhension de la criminalité. Les délits, les actions illicites, les vols, les tromperies, les incendies volontaires sont commis alors que la culpabilité (en partie inconsciente) est *déjà présente*, et pour fixer celle-ci. Cette intense culpabilité résulte d'aspirations issues du complexe d'Oedipe, soit des vœux conjoints de meurtre du parent rival et d'union au parent de l'autre sexe. Ce sont les enjeux oedipiens qui animent, dans tous les cas, le criminel. Ils ont une force indestructible et sont en grande partie inconscients. Ce sont les enjeux oedipiens propres aux situations dans lesquelles interviennent les passages à l'acte criminel, qui feront dire à Lacan (1950), qu'il s'agit de conduites « irréelles », « symboliques ». Legendre (1989) reprendra cela en parlant de la *filiation*, cette particularité de la généalogie qui relevant de l'institutionnel pur, relève aussi de « l'ordre symbolique ».

Un essai sur Dostoïevski paraît en 1928. Freud y reprend d'une manière complète l'origine dynamique complexe des tendances criminelles. A la culpabilité décrite précédemment, Freud ajoute une nuance : les enjeux du complexe d'Oedipe peuvent entraîner la *certitude* inconsciente d'être criminel. Ce fut le cas de Dostoïevski, torturé par la question du parricide. Marinov a relevé les thèmes criminels dans deux des romans de Dostoïevski. On y trouve le matricide, le parricide, l'infanticide, la séduction pédophile, le viol de fillettes et le suicide de personnages donjuanesques (Marinov, 1990). Il faut dire, avec Freud, que Dostoïevski ne « s'interprète » pas en termes psychanalytiques ; il faut plutôt dire qu'il dit la même chose que la psychanalyse, et peut-être mieux, à savoir que le crime ramène à la constellation familiale et que la horde fraternelle est plus riche, plus complexe et plus ambiguë que celle du schéma freudien.

Freud évoque indirectement la criminalité dans *Malaise dans la civilisation*, (215) lorsqu'il cite certaines formes de révolte contre la société (Freud, 1929). Or, ce cas lui paraît différent de celui des criminels par sentiment de culpabilité, sans qu'il en dise toutefois beaucoup plus sur ce cas qu'il associe aux criminels qui n'éprouvent aucune culpabilité. Parlant des criminels par culpabilité, Freud dit : « *Ce sont pour ces criminels que sont faites les lois pénales* » ; il exclut ainsi de ses considérations les criminels qui n'ont développé aucune inhibition morale ou « *ceux qui se croient autorisés à agir comme ils le font dans leur lutte contre la société* » (Freud 1916, p. 171). Pour l'ensemble de l'oeuvre, les références freudiennes au crime seraient successivement les théories de la séduction, de l'intention oedipienne et du crime originaire, du criminel narcissique et, enfin, de la culpabilité que l'on retrouve dans le mythe, la perte et les identifications (Labadie, 1989). En ce qui concerne l'instance du Surmoi, qui est chez Freud la notion centrale pour la compréhension du marquage par la notion de bien et de mal chez un sujet, on en trouvera une reprise dans *Le désir et la Loi* (Florence, 1985).

M. Klein énonce ses conceptions dans un texte qu'elle intitule *Les tendances criminelles chez les enfants normaux* (Klein, 1927) ; elle les reprend brièvement dans une conférence publiée sous le titre *La criminalité* (Klein, 1934). Certaines idées viennent, à propos à ce propos, compléter celles de Freud et sont aussi décisives dans la compréhension du comportement criminel. Selon M. Klein, des tendances criminelles sont présentes chez l'enfant normal ; elles visent les parents, puis les frères et soeurs. L'enfant dirige vers eux de manière préférentielle ses pulsions, selon le complexe oedipien qui l'anime. Ces pulsions sont sadique-orale et sadique-anale entre un et trois ans. L'enfant est très angoissé à l'idée de subir lui-même ce qu'il souhaite

aux autres, ce dont son surmoi précoce le menace (manger, faire cuire, découper, éventrer, maîtriser). Ces fantasmes paraîtraient extravagants si on ne les trouvaient, réalisés, dans la chronique des journaux (« Leur pulsion meurtrière n'est jamais assouvie », le *Nouvel Observateur* du 22 août 1991, notamment) et dans la pratique de l'expert psychiatre.

La destruction réelle par l'enfant intervient suite à une angoisse particulièrement forte et pour supprimer celle-ci. Toutefois, après un apaisement temporaire, l'angoisse est accrue du fait de l'acte et pousse à la répétition de la destruction.

(216) C'est par l'expérience de rapports pacifiants avec ses parents que l'enfant normal peut surmonter ce cercle vicieux. Ceci n'a pas été possible chez l'enfant comme chez l'adulte criminel. L'importance accordée aux situations réelles et notamment aux relations positives avec parents et éducateurs sera reprise et poursuivie par D. W. Winnicott (1945). M. Klein fait état de succès thérapeutiques avec ces enfants. Sur le débat de la culpabilité du criminel, elle ajoute un point qui permet de sortir de l'impasse : c'est parce que le criminel se sent persécuté qu'il détruit les autres et l'absence d'amour chez lui ne serait qu'apparent. En fait, pour éviter ses propres sentiments de haine et de persécution pour son « objet » d'amour, le criminel préfère supprimer tout souvenir et toute conscience de sentiments d'amour pour un quelconque « objet ».

Ferenczi parle dès 1914 de « criminologie psychanalytique » et aborde la criminalité à plusieurs reprises, notamment, dans son *Journal clinique* (1932). Il parle du mécanisme de projection de la haine en lieu et place du deuil de l'amour, des effets de l'inceste sur la personnalité de l'enfant, et analyse très finement les effets produits chez les partenaires et témoins, et chez l'analyste par la criminalité d'un patient. Il y a la parution en 1963, en français, de l'ouvrage d'A. Aichhorn, pionnier de la réflexion psychanalytique en criminologie. Le crime est une des formes d'asocialité qui résulte d'une économie pulsionnelle défectueuse. Certains criminels ne seraient disponibles à aucun transfert et donc peu aptes à bénéficier d'une cure analytique type. M. Bonaparte (1927) analyse l'histoire clinique d'un crime dont l'auteur n'éprouve aucun sentiment de culpabilité et se trouve, en outre, guérite à la suite de son geste. Pour Alexander et Staub (1938), les conduites asociales des criminels ont un but, celui de se faire rejeter, ce qui apaise leur culpabilité inconsciente d'origine oedipienne. J. Boutonnier (1950) tient des propos surprenants puisqu'elle parle de l'application de la psychanalyse au traitement des criminels et parle « d'expert psychanalytique ». Friedlander (1951) aborde la conduite criminelle comme un autre symptôme psychique : il exprime un sens qui est à interpréter par la méthode traditionnelle. Reik (1958) montre, à l'aide de nombreux exemples convaincants, qu'il existe chez le criminel une tendance compulsive à avouer. L'acte criminel lui-même fait fonction d'aveu là où le langage est incapable d'exprimer la vie inconsciente.

(217) La criminalité apparaît ainsi comme une projection de « l'autre scène », l'inconscient. Lagache propose un recours généralisé à la psychanalyse pour la compréhension des criminels ; il se centre sur la pathologie des identifications et la projection de conflits internes (Lagache, 1979).

J. Lacan a écrit cinq textes qui constituent un apport considérable à une compréhension de la criminalité. Sa thèse, tout d'abord, développe une théorie de la paranoïa à partir du cas Aimée, coupable de tentative d'homicide (Lacan, 1932) ; il écrit ensuite un commentaire sur le crime des sœurs Papin (Lacan, 1933) ; il expose les ressorts de la criminalité : haine, jalousie, agressivité, dans son texte fameux sur la famille (Lacan, 1938). Lacan présente ensuite, en 1948, un rapport théorique sur l'agressivité au XI<sup>e</sup> Congrès des psychanalystes de langue française réuni à Bruxelles. Il présente, enfin, une communication en 1950 qui s'intitule « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie ». Ces deux communications sont parues dans les *Écrits* (Lacan, 1966). Voici brièvement en quoi consiste son apport.

Dans les psychoses paranoïdes, l'homicide intervient comme un acte qui vise à libérer de la persécution vécue en supprimant celui auquel cette persécution est imputée, pour des raisons essentiellement projectives, en une cristallisation hostile. Un état d'équilibre ou de rupture des tensions sociales existe *normalement* chez l'individu. La criminalité apparaît dans le contexte de cette tension relationnelle dont la paranoïa constitue le paradigme pathologique avec les formes délirantes voisines (jalousie, érotomanie, interprétation), parfois la paraphrénie. Ces formes délirantes sont unies par une communauté de *structure* et justifient dès lors la même analyse. L'acte criminel constitue une réaction passionnelle justifiée par les arguments du délire.

C'est la pulsion agressive qui sert de base à la psychose. Dans la mesure où cette pulsion est inconsciente, elle n'a accès à la conscience que sous la forme d'un compromis avec les exigences sociales intégrées par l'individu ; c'est ce compromis qui fournit le matériel du délire. Il est à la fois construction justificative et négatrice de la pulsion criminelle. Cette pulsion agressive a, dit Lacan, même si elle ne se réalise pas, toujours l'intentionnalité d'un crime, parfois celle d'une vengeance ou le sens d'une punition. Elle prend, dans certains cas, les aspects d'un acte de moralité ; parfois encore elle a la (218) portée d'une expiation. C'est le *même mouvement* qui anime la réaction de la société à l'égard du criminel. Les experts arrivent parfois à des conclusions erronées parce que le caractère manifeste du délire varie. Ces variations suivent celles de l'agressivité qui s'atténue avec son assouvissement. Seule la *structure* psychique demeure constante et c'est elle qui doit être repérée.

Il s'agit, dans la paranoïa, d'une inversion anormale du complexe fraternel (Lacan, 1938) en désir. L'hostilité primitive entre les frères devient une fixation amoureuse. Celle-ci est la condition de la première

intégration des pulsions individuelles aux tensions sociales, mais elle devrait être dépassée par la traversée du complexe d'Oedipe où l'enfant, prenant appui sur le personnage paternel, apprend à rivaliser avec soi-même et non plus avec un double idéalisé et aliénant. La situation du criminel se trouve fixée à ce moment très narcissique où « l'objet » choisi est *le plus semblable* au sujet. C'est ainsi qu'on a pu parler d'homosexualité désignant moins par là une pratique sexuelle, plutôt marquée par l'hypogénéralité, qu'une configuration des rapports au semblable. Cette tendance homosexuelle ne s'exprime la plupart du temps qu'en une « négation éperdue d'elle-même ». J. Allouch reprend dans le détail l'histoire d'Aimée et de ses rencontres avec Lacan, pour relancer la problématique de la *folie à deux* (Allouch, 1990). Le même auteur avait signé précédemment sous l'hétéronyme de Francis Dupré, un livre sur le double crime des soeurs Papin (Dupré, 1984). Ceci mène, en guise de prolongement, à une étude que nous avons réalisée sur un cas de folie à deux où le crime prend une figure centrale (Segers, 1993).

Je souhaite relever encore trois des idées des textes très riches de Lacan.

– La notion de responsabilité et celle de punition impliquent nécessairement un assentiment subjectif ; celui-ci est par ailleurs nécessaire à la signification même de la punition. Or, cette adhésion subjective aux institutions et plus généralement aux « croyances » de la communauté est absente dans certaines formes de pathologie mentale. De même, l'aveu est adhésion subjective et, du même coup réintégration dans la communauté.

– Les structures de la société sont symboliques ; l'individu normal s'en sert pour des conduites réelles, tandis que le criminel s'exprime par des (219) conduites symboliques, telles que celles où les enjeux oedipiens sont manifestes. C'est ce que signifie ce propos de Lacan souvent cité, selon lequel la psychanalyse « irrealise » le criminel.

– Un objet devient criminogène dans la « *suspension de la dialectique du moi* » (Lacan, 1950, p. 142). Aimée frappe la représentation de l'idéal qu'elle a d'elle-même ; les soeurs Papin n'ont même pas « *la distance qu'il faut pour se meurtrir* » (Lacan, 1933, p. 397). Ceci s'ajoute au fait que le moi humain se constitue de toute manière sur le mode négatif à plusieurs moments de son articulation : aliénation au double idéal, négation comme modalité la plus assurée de l'aveu inconscient et tension oedipienne de la structure familiale.

D.W. Winnicott apporte à son tour des éléments de réflexion incontournables. Il les concentre plus spécialement sur la délinquance et les comportements anti-sociaux. Ceux-ci sont déjà présents selon lui chez l'enfant sous forme d'incontinence ou de voracité, et ils peuvent aller chez l'adulte jusqu'aux perversions et aux autres formes de psychopathie (Winnicott, 1984). C'est dans le dernier ouvrage paru, *Deprivation and delinquency*, que l'on retrouve le plus complètement exposées les thèses de Winnicott ; il s'agit d'un recueil de textes, épuisés ou inédits, écrits entre 1939 et 1970. Ces textes traitent de la genèse psychologique de la délinquance, de la situation des délinquants avérés, des conditions souhaitables d'accueil des délinquants et des perspectives offertes par la thérapie individuelle dans ces cas (Winnicott, 1984). Nous souhaitons également citer de cet auteur quelques très beaux textes sur le sujet tant du point de vue littéraire que scientifique : *Le sens moral inné du bébé* (1949), *Le vol et le mensonge* (1945), *La tendance à voler* (1949) et *Quelques aspects psychologiques de la délinquance juvénile* (1946). L'auteur y commente notamment la valeur positive des comportements anti-sociaux : tentative, dans certains cas désespérée, de faire le deuil de personnes chères ou de trouver la sécurité, un « cadre », « *la sécurité de quatre murs, même si cela doit être ceux de la cellule d'une prison* » (Winnicott, 1946, p. 173). Il insiste également sur l'importance de la tâche du magistrat. Les actes anti-sociaux impunis imposent à la société une tension considérable qui constitue une menace sociale réelle par le potentiel de vengeance inconscient du public qu'il maintient actif.

## 2 – Les réflexions approfondies

(220) Dans la série de *Leçons* de P. Legendre que Fayard publie sous l'intitulé général de *Dogmatique industrielle*, un ouvrage témoigne de son entreprise et parle directement de la criminalité. Cette entreprise consiste à penser les fondements de l'homme et de la société qui l'institue comme sujet, au sens juridique et au sens psychanalytique. Il aborde un *Traité sur le père* à partir d'un cas de parricide déplacé sur une effigie du père (le Gouvernement du Québec) (Legendre, 1989). Ce travail de réflexion sur les fondements du « vivant parlant » prend également l'exemple du génocide des juifs par les nazis. C'est l'absence du statut d'humanité chez un sujet qui le livre à la folie et au parricide. Ici aussi les raisons sont de structure. En effet, pour Legendre, tout meurtre est un parricide parce qu'il est une atteinte au principe de différenciation ; en effet, le père est le *tiers* garant de la mise en place d'une logique de l'altérité. Lorsque cette fonction n'est pas occupée comme il se doit, la filiation, qui est l'institution même de la différenciation, n'est pas symbolisée et l'enchaînement généalogique n'est pas mis en place pour les fils (filles). Il peut même être inversé lorsqu'un fils est mis en position de mettre lui-même une limite, ce qui est la fonction du père. A ce titre, un père tyran et pervers (incestueux) est une « négation de père ».

Le crime, ici le meurtre et l'inceste, est ramené à une faillite fondamentale de la symbolisation de la différence des générations. Cette faillite place certains sujets devant l'impasse qui consiste à tenter de s'auto-fonder, mais cette tentative constitue une véritable « contradiction délirante » : supprimer l'obstacle et tuer le tyran, c'est succomber à l'identification au tyran. On retrouve ici un dépassement et une prolongation du travail de Lacan sur l'impasse du moi dans la psychose, la fonction de l'acte criminel et l'étrange familiarité du crime et de la folie qui semblent croître d'un seul et même mouvement. Legendre se centre toutefois

beaucoup plus que Lacan sur la situation sociale et aussi institutionnelle du sujet. Il est le premier à souligner aussi vigoureusement que les institutions sont solidaires d'une représentation qui serait, dans nos sociétés utilitaristes industrielles, particulièrement décadente et impropre à fonder ce qui devrait l'être : un sujet humain, dont l'institution obéit à un impératif de différenciation généalogique.

(221) Cet ouvrage constitue une pièce maîtresse dans ce domaine. Il s'agit d'un remarquable renouvellement de la réflexion avec l'ouverture de perspectives fécondes dans le domaine de la culpabilité, des conditions d'une « subjectivation » possible du criminel par le droit pénal, l'expertise et la psychiatrie. Le mérite de cet ouvrage est d'arriver, là où de nombreuses études échouent, à conserver une perspective rigoureusement psychanalytique (Segers, 1991). Le travail de Legendre se prolonge dans un ouvrage paru ultérieurement (Legendre et Papageorgiou-Legendre, 1990) qui ajoute le suicide au meurtre et à l'inceste parmi les effets d'impasses de la filiation.

Nous avons déjà cité Laplanche (1987) avec la reprise de la théorie freudienne de la séduction infantile. Les réactions à la réalité matérielle de l'inceste ne sont compréhensibles qu'en fonction de la réalité psychique. Trop souvent les criminologues s'occupent de la première et les psychanalystes de la seconde, alors que les deux réalités se combinent, se renforcent mutuellement et sont indissociables. Quant au crime, on le conçoit en psychiatrie comme « originaire » au sens où Laplanche définit ce terme, soit à la fois *présent aux origines* et *inéluçtable*. Rappelons qu'il ne parle que de la séduction infantile par l'adulte et qu'il n'évoque pas le meurtre du père.

Il faut rappeler le texte du même auteur sur la réparation et la rétribution pénale (Laplanche, 1983). S. Leclaire et l'A.P.U.I. (Association pour une instance), déjà cités, font état d'institutions pénitentiaires et du secteur social comme de lieux où l'on trouve des pratiques thérapeutiques d'inspiration analytique (Leclaire et al., 1991). Un groupe de recherche à l'Institut de criminologie de la faculté de droit de Paris I Panthéon, est également cité parmi les extensions de la psychanalyse. On peut s'étonner, à juste titre, du peu de place accordée dans cet ouvrage au travail de réflexion psychanalytique dans le secteur de la criminalité.

Une abondante référence est faite à l'oeuvre freudienne par J.-M. Labadie, qui s'intéresse directement au crime. Après un texte écrit sur ce sujet en 1979, déjà cité, intervient la thèse de doctorat d'Etat : « *Le crime, phénomène humain. Lecture comparative et différentielle des principales théories du crime au XIXe et au XXe siècles* », soutenue en juillet 1988. Cette thèse est suivie de la publication de l'exposé de soutenance de celle-ci (Labadie, 1989). A cela s'ajoutent trois textes publiés en 1988, dont (222) *Le névrosé a eu besoin du criminel*, ainsi qu'un article paru en 1990 sur le champ de la psychopathologie criminelle (Labadie, 1990).

L'auteur procède à une lecture des différentes tentatives pour expliquer le crime. Cette lecture révèle, selon lui, une inadéquation entre les propositions théoriques avancées à ce jour et la signification du crime. Parmi ces lectures, il privilégie l'anthropologie criminelle et la théorie freudienne. Il observe l'existence d'intuitions communes, qu'il appelle des *pertinences*. Elles sont deux essentiellement : le crime ramène à la question de l'origine de l'homme et à sa faillibilité ; il met en cause l'absence d'altérité et la confusion comme des formes majeures d'altération. Il souligne l'importance du crime dans la théorie freudienne qu'il oppose à la discrétion de l'ensemble de la littérature analytique sur ce sujet. Sa présentation est historique et son point de vue davantage épistémologique que psychanalytique. A propos de la place du crime dans la théorie freudienne, Labadie reprend le fait que le crime se trouve à l'origine de toute névrose ; la névrose serait « *une intériorité d'après le crime* » (Labadie, 1990, p. 178) et la névrose obsessionnelle « *une pensée d'après le crime* » (Labadie, 1990, p. 181). Après avoir traqué l'événement criminel lui-même, Freud s'en serait détaché progressivement. Le crime devient dès lors intériorisé et l'identité du criminel lui-même change ; ce n'est plus désormais l'adulte pervers qui est coupable de l'acte, mais l'hystérique qui est coupable du désir de l'acte. Labadie reste insatisfait du silence de la littérature analytique sur l'instant de l'acte ; en effet, dans la réalisation du crime un geste est posé « *entre le dehors et le dedans, entre l'événement et l'intériorité* » (Labadie, 1990) et cet instant, ce geste sont de nature à échapper à tout discours possible, bien qu'ils constituent l'objet même de la psychopathologie criminelle. Nous pensons qu'une partie de la réponse à cette insatisfaction et à ces questions se trouve chez Lacan, qui envisage la psychose, en plus de la névrose, et chez Legendre qui parle de la psychose et du *fait* de l'acte.

Un colloque a eu lieu en juin 1987 qui fait l'objet d'une publication ayant pour titre *Le sujet et la loi – La petite délinquance : approche juridique et psychanalytique* (1988). Les interventions à ce colloque révèlent la diversité des abords possibles des thèmes de la transgression, du sujet et de la loi par des juristes, criminologues, psychanalystes, psychiatres et travailleurs sociaux. (223) Cette diversité révèle, en même temps, leur constante proximité. Les contributions abordent l'interdit de l'inceste et élaborent des « *réponses pour une limite* ». Le problème de la prévention est évoqué, ainsi que les thèmes de la culpabilité et du sujet, réalités tellement différentes d'un point de vue juridique et psychanalytique. La problématique de la toxicomanie est également posée et, enfin, la réintégration et la réparation sont traitées au travers de la pratique d'un juge des enfants.

Il faut citer une étude psychanalytique très complète de la *culpabilité* (Goldberg, 1985). On y trouve traités des phénomènes tels que le besoin de punition, le sado-masochisme et la criminalité par sentiment de culpabilité, la honte et l'infériorité. Parmi les approches psychanalytiques récentes de thèmes étroitement associés à la criminalité, il faut citer une étude sur la *haine* (Jeamment, 1989). Enfin, il y a la contribution importante à l'étude des *comportements violents* réalisée par Cl. Balier (1988). Il s'agit d'un témoignage

concernant une pratique de psychothérapie d'inspiration analytique en institution pénitentiaire et de la réflexion théorique qui accompagne cette expérience.

### 3 – Les thèmes particuliers

#### Toxicomanie et alcoolisme

Le Poulichet (1987) réalise sur le thème du *toxique* une étude patiente, exhaustive et systématique. L'histoire du toxique et les représentations socio-culturelles qui l'ont entourée ne peuvent être dissociées des discours actuels sur la toxicomanie. Outre une interrogation psychanalytique sur la fonction du toxique, l'auteur témoigne des réussites et des difficultés rencontrées dans sa pratique analytique avec des patients toxicomanes. On retrouve l'idée selon laquelle les discours sur la toxicomanie, y compris celui des patients lorsqu'il est concentré dans l'évidence d'une identité (« je suis toxicomane »), masquent ce dont il s'agit et occultent les véritables enjeux de l'aliénation. Des études cliniques sur l'alcoolisme et la toxicomanie sont envisagées dans cet ouvrage d'une manière complète.

Il s'agit ici de l'établissement d'un « profil » du patient et de sa famille. (224) L'ensemble met en évidence la relation qui existe entre les assuétudes et la dépression ; les premières masquent la seconde.

Citons également deux contributions à l'ouvrage de J. Schotte, celle de J. Geberovitch (1990) et celle de Lekeuche (1990) qui procèdent à une étude de la toxicomanie à partir d'une approche pathoanalytique d'inspiration szondiennne, en particulier par la dimension existentielle du *Contact*. L'importante contribution de Geberovitch (1990) approche une réflexion approfondie sur la toxicomanie, à une critique serrée des études psychanalytiques de celle-ci, à un renouvellement de la réflexion sur le sujet et à une reprise de la fonction de l'objet toxique dans l'oeuvre freudienne. L'auteur montre les points communs entre la toxicomanie et la mélancolie, la douleur et la nostalgie. Lekeuche (1990), quant à lui, insiste sur ce qui fait défaut chez le toxicomane : c'est précisément le contact, ce champ de la vie pulsionnelle formulé par Szondi et repris par Schotte, à côté des champs sexuel, paroxysmal et du moi. La résolution d'un abus de toxique passe, selon l'auteur, par une phase de deuil et de nostalgie.

#### La perversion.

P.-L. Assoun décrit très bien la perversion comme un certain rapport à la loi dans son *Désir de règlement* (Assoun, 1985). Ce rapport particulier à la loi pourrait bien être le point commun de domaines aussi étrangers et cependant également qualifiés de « pervers » que sont les perversions sexuelles et une certaine délinquance d'affaire qui est pratiquée par les « grands » escrocs. La perversion du rapport à la loi, qui consiste à se mettre en règle tout en contournant la loi, est, selon Assoun, l'essence même d'une perversion de la modernité : « se vouer au règlement » ce n'est plus vraiment « croire à la loi » (Assoun, 1985, p. 238). Du même auteur est paru un ouvrage sur perversion et féminité, à la fois plus littéraire et plus psychanalytique en son objet (Assoun, 1989). Deux articles sur le suicide rapprochent celui-ci de la solution perverse. Pour Godfrind (1988), la solution perverse, tout comme le geste suicidaire, utilisent l'acte comme défense ; ils ont pour effet de protéger un sentiment de toute-puissance. Morvan (1986) établit un lien entre l'apparition du désir sexuel à l'adolescence et la propension au geste (225) suicidaire.

Trois ouvrages psychanalytiques sur la perversion sont parus en 1987. Il s'agit des livres de J. Dor (1987), de D. Sibony (1987) ; l'ouvrage de Clavreul (1987) traite plus généralement du *Désir* et de la *Loi*, mais consacre une importante partie à la perversion et à l'alcoolisme, dans leur rapport à la loi. Cet ouvrage est clair, agréable et très accessible aux praticiens par les situations concrètes auxquelles il est fait référence. L'ouvrage de Micheline Enriquez mérite d'être cité ici parce qu'il aborde certaines formes particulières de perversions telles que le sadisme et le masochisme pervers (Enriquez, 1984) qui se retrouvent dans certaines formes de criminalité violente. Elle approfondit théoriquement, à partir de son expérience clinique, les formes de la violence. La violence intérieure s'extériorise et structure la relation au semblable sur le mode du « persécuteur-persécuté » par l'élaboration d'un complexe « haine-souffrance ». Stoller (1978) avait déjà qualifié la perversion de « forme érotique de la haine ».

#### L'inceste

A partir de témoignages de femmes ayant eu des relations sexuelles incestueuses avec leur père, De Neuter (1991) analyse les conséquences de ces situations sur leur vie de femme. Ces conséquences sont incontestablement désastreuses : stérilité, frigidité, échecs amoureux, épisodes psychotiques, etc. Ce travail a le mérite de raviver le débat sur les conséquences d'une situation réelle : l'acte a des effets et une signification autre que le fantasme qui représenterait la situation accomplie. Ledoux (1990) traite le thème de l'inceste comme un « événement qui n'a pas lieu, mais se réalise » (Ledoux, 1990, p. 167). Il reprend la fonction de l'inceste comme interdit dans le champ social, comme fantasme dans le champ psychique et comme événement dans les familles incestueuses. Il propose des voies thérapeutiques en institution par une articulation de la loi à la répartition du temps et de l'espace, comme « stratégie pour incarner le père, sans tomber dans le piège de l'amour ou dans le passage à l'acte » (Ledoux, 1990, p. 173). Il faut également citer sur ce

thème un ouvrage, *Le drame de l'inceste* (Weiss, 1986), et deux articles, l'un de Lebovici (1985) et l'autre de Ahami (1991).

### **Le passage à l'acte**

(226) Dans *Le corps de l'être parlant*, Zenoni (1991) énonce un point de vue psychanalytique sur différentes sortes d'actes, qui ne sont pas réductibles à la seule motricité. Il reprend les appellations présentes dans la littérature analytique pour en rappeler la spécificité : l'acte *symptomatique*, l'*acting out*, et le *passage à l'acte* qui désignent dans la pratique clinique des réalités bien différentes. Bien que les propos de l'auteur soient destinés, avant tout, à un public de psychanalystes, on y trouve des exemples qui relèvent de la criminologie (le meurtre, le suicide, le viol, la fugue) et qui pourraient servir au développement, car celui-ci reste à faire, de la notion de passage à l'acte délinquant. L'acte est également abordé dans un numéro de la *Revue belge de psychanalyse*, consacrée à l'*acting out*, l'agir et la mise en acte (1986). Miller (1988) reprend les propositions de Lacan sur le passage à l'acte. Lacan s'était en effet exprimé à ce sujet, ce qui fut repris en 1984 dans la revue *Ornicar ?* (Lacan, 1984).

J'ai présenté, en juin 1991, une communication aux Journées de l'Association freudienne, intitulée *De l'acte à la représentation*. Cette communication porte sur l'énigme du passage à l'acte meurtrier d'un couple de parents d'un fils suicidé, sur la personne d'un médecin. A partir des éléments de cette affaire rendus publics, je me livre à une série d'hypothèses sur ce qui, faute d'être « représenté » ou symbolisé, se trouve agi dans le meurtre (Segers, 1991, 1993).

### **Problèmes liés à l'adolescence.**

G. Giret réalise une excellente étude sur le problème du meurtre à l'adolescence. L'auteur présente un résumé des travaux réalisés sur ce thème, rappelle les notions de base pour l'abord de l'adolescence et passe en revue les concepts psychanalytiques qui paraissent pouvoir expliquer le mécanisme du passage à l'acte. Elle présente en outre des observations réalisées sur trente-six dossiers d'adolescents meurtriers (Giret, 1991). Dans l'ouvrage d'A. Birraux, *L'adolescent face à son corps* (1990), on trouve un chapitre consacré au problème spécifique du suicide des adolescents qui constitue la deuxième cause de mortalité entre 15 et 24 ans, aux Etats-Unis. J.-J. Rassial a écrit un (227) livre très fin sur l'adolescence (1990). Son point de vue psychanalytique s'attache à la fonction positive de la délinquance à l'adolescence, ce qui est à entendre, selon toutes les nuances qu'il expose. Alsteens (1988) propose un texte sur les avatars de la quête narcissique de l'adolescent, quête qui peut parfois l'égarer. C'est, en effet, tout particulièrement au moment de l'adolescence que se pose le problème de l'acte. C'est ce dont témoignent Cournut et Haber (1989), qui soulignent que le passage à l'acte intervient face à l'échec de la symbolisation.

Parmi les contributions de valeur sur l'adolescence, qui évoquent toutes une forme ou l'autre de délinquance et de criminalité, nous avons encore retenu *Les années folles de l'adolescence* (van Meerbeeck, 1988) ainsi que deux ouvrages écrits par le même auteur avec ses collaborateurs (van Meerbeeck et al., 1989 et 1991). L'ouvrage de Marcelli et Braconnier (1984) est suivi d'un ouvrage plus récent par les mêmes auteurs qui semble avoir, comme le premier, la vocation d'un classique dans le domaine (Braconnier et Marcelli, 1991). Ils traitent de l'agir et du passage à l'acte (fugue, errance, vol, violence, conduites psychopathiques, toxicomanie et consommation d'alcool) et des institutions destinées aux adolescents. Un carrefour intitulé *Adolescences* a eu lieu à Toulouse en avril 1987. Les communications sont publiées sous le même intitulé (Ain, 1988) ; on y trouve des interventions de Raymond Cahn, Daniel Marcelli, Tobie Nathan et bien d'autres. Raymond Cahn vient de publier un livre qui s'intitule *Adolescence et folie* (Cahn, 1991). Il faut citer également Chartier (1991) sur *Les adolescents difficiles* et un véritable traité : *Psychopathologie juvénile* (Lemay, 1988). Il y a encore Chartier et Chartier (1986) sur psychanalyse et délinquance, Diatkine (1985) et, finalement, Roumajon (1989).

Un congrès sur *Le rapport à la loi dans l'adolescence* a eu lieu en mai 1988 à Lille. Les Actes de ce congrès viennent d'être publiés par l'ADNSEA (Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des jeunes adultes) (1991). Cette rencontre interdisciplinaire rassemblait psychiatres, psychanalystes, sociologues, juristes et philosophes. La problématique de la Loi est repensée pour la période de l'adolescence, transition entre l'enfance et l'âge adulte, mais aussi moment d'articulation entre la Loi symbolique et la loi de la Cité.

### **Divers**

(228) Il nous reste à citer quelques travaux valables, mais qui ne manifestent pas de convergence significative avec les thèmes développés précédemment. Tel est le cas du livre de Toubiana (1988) qui parle de *l'héritage* avec la psychopathologie que ce moment révèle. L'auteur annonce que le meurtre, l'inceste et les luttes fratricides y sont au rendez-vous et que, derrière les « biens » et l'argent, on trouve mis en cause la reconnaissance de filiation, la quête d'un savoir sur ses origines et les identifications. Matot et al. (1990) présentent l'histoire d'un cas de suicide manqué chez un adolescent. Le suicide est également un thème abordé par

Legendre dans son dernier ouvrage (Legendre et Papageorgiou-Legendre, 1990). Il existe un excellent article écrit par Colin (1990) sur les *urgences* en consultation médicale hospitalière. Urgence et crise, tel est le mode de communication d'un malaise pour toute une population rejetée par le système carcéral et le système néo-asilaire. De nombreux cas requièrent l'application de la loi : avortements, attentats sexuels, violences intrafamiliales, placement, protection des incapables, alcoolisme et toxicomanie. Enfin, un livre a été publié en 1985 sur l'aide aux victimes (Hellbrunn et al., 1985). Un bureau d'aide aux victimes, de prévention et de réinsertion des détenus témoigne d'une pratique, essentiellement d'écoute, qui est largement inspirée de la psychanalyse. Cette écoute a pour fonction de reconstituer le tissu social malmené entre la « souffrance résiduelle » de la victime et les craintes du public ; ce tissu est éclaté pour un sujet qui se retrouve plaignant pour la police, patient pour l'hôpital, adhérent pour les assurances, client pour l'avocat, etc.

## Conclusion

La psychanalyse partage avec la criminologie et le droit pénal une réflexion sur des thèmes tels que la transgression, le crime, la loi, le sujet, le passage à l'acte, la responsabilité, la culpabilité, la punition, la thérapeutique, les institutions fermées, le Surmoi, le père, le Juge, l'aveu, la réparation, etc. Ces thèmes sont abordés en des styles extraordinairement divers : réflexion théorique, point de vue épistémologique, cas clinique ou témoignage ; démarche rigoureusement psychanalytique et parfois simple « psychologisation » (229) de concepts psychanalytiques figés et rigides en une « typologie » du criminel. Toutes ces démarches sont différentes et il n'existe pas à ce jour une synthèse de ces éléments, d'une littérature qui se révèle finalement non seulement riche mais abondante ; une telle synthèse serait la bienvenue.

A propos de cette diversité, il faut rappeler que la psychanalyse est une discipline toute en nuances. Cela signifie que les concepts et leur articulation ne sont jamais fermés, figés une fois pour toutes au Musée des sciences humaines. La psychanalyse, dans la théorie comme dans la pratique est *élaboration vivante*, ceci inclut la théorie comme la pratique, le caractère indéfiniment ouvert et ré-ouvert des interrogations et des formulations, et enfin, l'implication incontournable du penseur, de l'auteur et de l'écrivain dans son oeuvre et la manière dont il traite son objet. Puisque c'est sur ce thème que porte particulièrement l'ambiguïté dont je parlais dans l'introduction, je citerai Laplanche et Pontalis dans le Vocabulaire de la psychanalyse (1967), eux-mêmes cités par G. Rosolato dans un texte sur la formation du symbole (1983, p. 225) :

« La psychanalyse consiste essentiellement "dans la mise en évidence de la signification inconsciente des paroles, des actions, des productions imaginaires (rêves, fantasmes, délires) d'un sujet" ; elle se spécifie "par l'interprétation contrôlée de la résistance, du transfert et du désir" (Laplanche et Pontalis, 1967, p. 351). Or, l'interprétation de la signification inconsciente ne peut se faire que par la parole, irréductible à toute autre méthode thérapeutique (médication, action corporelle, pressions autoritaires ou violentes, suggestions ou intuitions et idéaux partagés). Mais le langage n'est pas qu'un moyen de communication, le meilleur quant à la finesse d'analyse ; il structure aussi les processus et les conflits psychiques dans la signification qu'ils prennent pour le sujet lui-même. »

Ce passage énonce beaucoup de choses. Il spécifie que l'objet de la psychanalyse n'est pas l'objet humain en général, l'objet de la sociologie, du droit ou de la médecine ; l'objet de la psychanalyse, c'est l'objet humain « en tant qu'il met en forme sa propre expérience » (Laplanche, 1987, p. 14). Dès lors, parler *pour un autre*, comme c'est le cas dans l'interprétation du crime ou du criminel, serait faire une interprétation sauvage, si ce n'était présenté (230) comme hypothèse de travail. Un diagnostic, formulé par un psychiatre dans les termes du complexe d'Oedipe ou de déterminations inconscientes, n'est pas psychanalytique par le seul recours au langage de la psychanalyse. Au contraire, une parole est thérapeutique dans la mesure où le criminel en est le sujet, sans contrainte. C'est le sens de la démonstration de P. Legendre (1989). Cette condition exile la psychanalyse d'un certain nombre de pratiques et de théories.

Ensuite, la psychanalyse est entièrement fondée sur la *responsabilité* et la reconnaissance de celle-ci. Elle est vouée à rester étrangère, et donc jugée inutile, à tous ceux qui n'ont pas saisi cela, qui fait la psychanalyse elle-même. C'est pour cette raison que Laplanche (1983 p. 220) considère que du point de vue de la psychanalyse la voie du soin psychiatrique du délinquant comme du criminel est « la plus déshumanisante de toutes ». Elle irresponsabilise, livre l'individu à l'incertitude totale et à l'arbitraire des médecins. Cette position de principe qu'est la reconnaissance de la responsabilité fait que la psychanalyse ne pourra jamais se substituer à une « pratique de la norme » ou à une « technique de la normalité et du droit ». Tout au plus peut-elle dénoncer certaines voies d'aliénations.

En terminant ce travail, je choisis de rappeler certaines des voies dont la psychanalyse contribue à changer la perspective :

- L'acte criminel ou délinquant, *tout comme* l'acte de punir, interviennent comme mises en forme de la pulsion de mort, autrement immaîtrisable. Ils ont donc, d'une certaine façon, une fonction de limite ;
- Le sentiment de culpabilité constitue une *première forme de symbolisation* psychique des pulsions. Il contribue à constituer la « position dépressive » qui, selon M. Klein, doit être *élaborée* après la « position paranoïde » au cours de laquelle l'agression part dans tous les sens, sans que l'on sache parfois *qui* est détruit. La culpabilité serait le premier pacte conclu avec l'angoisse et l'angoisse est coextensive de



l'inconscient.

La psychanalyse apporte surtout la notion de pulsion, c'est-à-dire le sexuel. Le pulsionnel constitue le sens ultime des actes absurdes, des conduites inutiles et les plus contraires à un élémentaire « instinct » de (231)conservation.

C'est lorsque Dostoïevski s'est ruiné au jeu que sa production littéraire est la plus féconde (Marinov, 1990). L'homme de l'adaptation est doublé d'un homme pulsionnel. De ce point de vue, le délinquant et le criminel seraient, selon l'expression de Laplanche (1983, p. 219) des *traumatophiles*, c'est-à-dire des individus pour lesquels le traumatisme lui-même est source d'excitation.

v

## Bibliographie

- « Acting out, agir et mise en acte », *Revue belge de psychanalyse*, 1986.
- AHANI A. O. T., « L'inceste, ses significations et son retentissement », in *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 1991, n° 1, pp 69-78.
- AICHHORN A., *Jeunesse à l'abandon*, Toulouse, Privat, 1963 .
- ALEXANDER F. et STAUB M., *Le criminel et ses juges*, Paris, Gallimard, 1938.
- ALLOUCH J., *Marguerite ou l'Aimée de Lacan*, Paris, E.P.E.L., 1990 .
- ALSTEENS A., La situation de l'adolescence et la psychanalyse, *Revue belge de Psychanalyse*, 1988, n° 12, pp. 35-58.
- AÏN J. (éd.), *Adolescences "Miroir des âges de la vie"*, Toulouse, Privat, 1988.
- ASSOUN P-L., « Le désir de règlement – Désir de légitimation et éthique administrative », in *Psychologie et sciences administratives*, Paris, P.U.F., 1985, pp 230-248.
- ASSOUN P-L., *Le pervers et la femme*, Paris, Anthropos, 1989.
- BALIER Cl., *Psychanalyse des comportements violents*, Paris, P.U.F., 1988.
- BIRRAUX A., *L'adolescent face à son corps*, Paris, Editions Universitaires, 1990.
- BONAPARTE M., « Le cas de Mme Lefebvre », in *Revue française de Psychanalyse*, 1927, I, pp 149-198.
- BOUTONNIER J., « Réflexions sur l'autobiographie d'un criminel », in *Revue française de Psychanalyse*, 1950, XIV, 2, pp. 182-214.
- BRACONNIER A. et MARCELLI D., *L'adolescence aux mille visages*, Paris, Editions Universitaires, 1991
- (232)CAHN R., *Adolescence et folie – Les déliaisons dangereuses*, Paris, PUF, 1991.
- CHARTIER J-P., *Les adolescents difficiles*, Toulouse, Privat, 1991.
- CHARTIER J-P. et CHARTIER L., *Délinquants et psychanalystes, les chevaliers de Thanatos*, Paris, Hommes et groupes éditeurs, 1986.
- CLAVREUL J., *Le Désir et la Loi – Approches psychanalytiques*, Paris, Denoël, 1987.
- COLIN M., « Cas urgent », in *Nouvelle Revue de Psychanalyse*, 1990, n° 42, pp. 83-95.
- COURNUT J. et HABER M., « L'adolescent au revolver », *Revue française de Psychanalyse*, 1989, n° 6, pp. 1785-1790.
- DE NEUTER P., « Remarques psychanalytiques sur l'inceste père-fille », *Cahiers des Sciences familiales et sexologiques*, (sous presses).
- DE NEUTER P., « Père réel, inceste et devenir sexuel de la fille », *Bulletin freudien*, 1991, n° 16-17, pp. 111-137.
- DIATKINE G., « Psychopathie de l'enfant et de l'adolescent », in S. Lebovici et al., *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*, Paris, P.U.F., 1985.
- DÖR J., *Structure et Perversions*, Paris, Denoël, 1987.
- ENRIQUEZ M., *Aux carrefours de la haine – Paranoïa, masochisme, apathie*, Paris, Desclée de Brouwer, 1984.
- FERENCZI S., *Journal clinique* (1932), Paris, Payot, 1985.
- FERENCZI S., « Toute haine est de la projection, en réalité, psychopathique », in *Journal clinique* (1932), Paris, Payot, 1985, p. 131.
- FERENCZI S., « De l'effet durable d'exigences génitales actives et passives imposées, "obligatoires", sur de petits enfants », in *Journal clinique* (1932), Paris, Payot, 1985, p. 133.
- FERENCZI S., « A propos de criminalité », in *Journal clinique* (1932), Paris, Payot, 1985, pp. 265-267.
- FLORENCE J., « Le désir de la Loi », in *Ouvertures psychanalytiques*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, 1985, pp. 213-245.
- FREUD S., « La psychanalyse et l'établissement des faits en matière judiciaire par une méthode diagnostique » (1906), in *Essais de psychanalyse appliquée*, Paris, Gallimard, 1956, pp. 45-58.
- FREUD S., *Totem et tabou, une interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs* (1912), Paris, Payot, 1977.
- FREUD S., « L'intérêt de la psychanalyse » (1913), in *Résultats, Idées, Problèmes I*, Paris, P.U.F., 1984, pp. 187-213.
- (233)FREUD S., « Quelques types de caractère dégagés par le travail psychanalytique » (1916), in *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 134-171.
- FREUD S., « Dostoïevski et le parricide » (1928), in *Résultats, Idées, Problèmes II*, Paris, P.U.F., 1987, pp. 161-179.
- FREUD S., *Malaise dans la civilisation* (1929), Paris, P.U.F., 1971.
- FREUD S., *Correspondances*, Paris, Gallimard, 1979.
- FRIEDLANDER K., *La délinquance juvénile*, Paris, P.U.F., 1951.
- GEBEROVITCH F., Contact et transfert, in J. Schotte (éd.), *Le Contact*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1990, pp. 129-158.
- GIRET G., *Violence et meurtre à l'adolescence*, Paris, Editions Universitaires, 1991.
- GODFRIND J., « De l'acte au contre-transfert », *Revue belge de Psychanalyse*, 1988, 12, pp. 59-76.
- GOLDBERG J., *La culpabilité, axiome de la psychanalyse*, Paris, P.U.F., 1985.
- HELLBRUNN R., LIENHARD Cl. et MARTIN P., *Peut-on aider les victimes ?*, Paris, Editions Erès, 1985.
- JEANMET N., *La haine nécessaire*, Paris, P.U.F., 1989.

- KLEIN M., « Les tendances criminelles chez les enfants normaux » (1927), in *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1968, pp. 211-228.
- KLEIN M., « La criminalité » (1934), in *Essais de psychanalyse*, Paris, Payot, 1968, pp. 307-310.
- LABADIE J-M., « Limites et chances d'une réflexion psychanalytique en criminologie », in *Déviance et Société*, 1979, 4, 3, p. 301-322.
- LABADIE J-M., « Le névrosé a eu besoin du criminel », *Frénésie, Histoire psychiatrie, psychanalyse*, 1988, II, 5, pp. 67-82.
- LABADIE J-M., « La pensée mise à mal par le crime », *Nouvelle Revue de psychanalyse*, 1988, XXXVIII, pp. 17-35.
- LABADIE J-M., « Le mot de l'écart », *Psychopathes et après*, 1988, 16, pp. 19-24.
- LABADIE J-M., « Le crime, phénomène humain – Lecture comparative et différentielle des principales théories explicatives du crime au XIXe et au XXe siècles », Thèse de doctorat d'Etat soutenue le 1 juillet 1988, Université de Paris 7.
- LABADIE J-M., Exposé de soutenance : *Psychanalyse à l'Université*, 1989, 14, 54, pp. 143-154.
- (234) LABADIE J-M., « Impasses et chances d'une psychopathologie criminelle », *Revue internationale de Psychopathologie*, 1990, n° 1, pp. 161-186.
- LACAN J., *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité* (1932), Paris, Seuil, 1975.
- LACAN J., « Motifs du crime paranoïaque : le crime des soeurs Papin » (1933), in *De la psychose Paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, Paris, Seuil, 1975, pp. 389-398.
- LACAN J., *Les complexes familiaux* (1938), Paris, Navarin, 1984.
- LACAN J., « L'agressivité en psychanalyse » (1948), in *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, pp. 101-124.
- LACAN J., « Le stade du miroir » (1949), in *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, pp. 93-100.
- LACAN J., « Introduction théorique aux fonctions de la psychanalyse en criminologie » (1950), in *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, pp. 125-149.
- LACAN J., « L'acte psychanalytique », *Ornicar ?*, 1984, 29, pp. 18-25.
- LAGACHE D., « Le psychologue et le criminel », *Oeuvres*, II, 1947-1952, Paris, P.U.F., 1979.
- LAPLANCHE J. et PONTALIS J-B., *Vocabulaire de la psychanalyse*, Paris, P.U.F., 1967.
- LAPLANCHE J., *Nouveaux fondements pour la psychanalyse*, Paris, P.U.F., 1987.
- LAPLANCHE J., « Réparation et rétribution pénales : une perspective psychanalytique », *Psychanalyse à l'université*, 1983, 8, 32, pp. 668-670.
- LEBOVICI S., Le complexe d'Oedipe et l'inceste, in *Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie*, 1985, 3, pp. 9-14.
- LECLAIRE S. et l'A.P.U.I., *Etat des lieux de la psychanalyse*, Paris, Albin Michel, 1991.
- LEDOUX M., « L'inceste, un événement qui n'a pas lieu mais qui se réalise », in *Le Contact*, J. Schotte (éd.), Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1990, pp. 167-173.
- LEGENDRE P., *Leçons VIII – Le crime du caporal Lortie – Traité sur le père*, Paris, Fayard, 1989.
- LEGENDRE P. et PAPAGEORGIOU-LEGENDRE A., *Leçons IV, Suite 2, Filiation, Fondement généalogique de la psychanalyse*, Fayard, Paris, 1990.
- LEKEUCHE Ph., « La dimension du contact dans la toxicomanie », in *Le Contact*, J. Schotte (éd.), Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1990, pp. 159-166.
- LEMAY M., *Psychopathologie juvénile*, tome 2, Paris, Fleurus, 1988.
- LE POULICHET S., *Toxicomanies et psychanalyse – Les narcoses du désir*, Paris, P.U.F., 1987.
- Le rapport à la loi dans l'adolescence*, Tourcoing, A.D.N.S.E.A., 1991.
- (235) MARCELLI D. et BRACONNIER A., *Psychopathologie de l'adolescent*, Paris, Masson, 1984.
- MARINOV V., *Figures du crime chez Dostoïevski*, Paris, P.U.F., 1990.
- MATOT J-P. et al., « A propos du suicide d'un adolescent », in *Psychanalyse à l'Université*, 1990, 15, 59, pp. 71-77.
- MILLER J-A., « Jacques Lacan : remarques sur le concept du passage à l'acte », in *Actualités psychiatriques*, 1988, 1, pp. 50-55.
- MORVAN O., « Le suicide est-il une perversion à l'adolescence ? », *Adolescence*, 1986, 2, pp. 233-241.
- REIK Th., *Le besoin d'amour*, Paris, P.U.F., 1958.
- ROSOLATO G., « Le symbole comme formation », in *Psychanalyse à l'Université*, 1983, 8, 30, pp. 225-242.
- RASSIAL J-J., *L'adolescent et le psychanalyste*, Paris, Rivages, 1990.
- ROUMAÏON Y., *Enfants perdus, Enfants punis*, Paris, Laffont, 1989.
- ROUSSAUX J-P. et DERELY M., *Alcoolismes et toxicomanies – Etudes cliniques*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989.
- SEGER S M-J., Actualité de la pensée de Pierre Legendre, *Revue interdisciplinaire d'Etudes juridiques*, 1991, 27, pp. 99-119.
- SEGER S M-J., « De l'acte à la représentation », communication présentée aux Journées de l'Association freudienne, Bruxelles, le 15 juin 1991.
- SEGER S M-J., « De différentes manières de faire couple – La folie à deux », in *Le Bulletin Freudien*, n° 21, 1993, pp. 67-85.
- SIBONY D., *Perversions – Dialogues sur des folies actuelles*, Paris, Grasset, 1987.
- Le sujet de la loi – Petite délinquance : approche juridique et psychanalytique*, Toulouse, Editions Erès, 1988.
- STOLLER R.-J., *La perversion, forme érotique de la haine*, Paris, Payot, 1978.
- STRYCKMAN N., « Psychanalyse et criminologie », mémoire de licence en criminologie, UCL, 1972.
- TOUBIANA E., *L'héritage et sa psychopathologie*, Paris, P.U.F., 1988.
- van MEERBEECK Ph., *Les années folles de l'adolescence*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1988.
- (236) van MEERBEECK Ph. et al., *Le mal d'être moi – Abords pluriels de l'adolescence*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1989.
- van MEERBEECK Ph. et al., *Peau d'âme aujourd'hui – Quelle médiation pour l'adolescence ?*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1991.
- WEISS J., *Le drame de l'inceste*, Paris, Garancière, 1986.
- WINNICOTT D.W., « Le vol et le mensonge » (1945), in *L'enfant et sa famille*, Paris, Payot, 1971, pp. 169-194.
- WINNICOTT D.W., Quelques aspects psychologiques de la délinquance juvénile (1946), in *L'enfant et le monde extérieur*, Paris, Payot, 1972, pp. 165-173.
- WINNICOTT D.W., « Le sens moral inné du bébé » (1949), in *L'enfant et sa famille*, Paris, Payot, 1971, pp. 83-90.
- WINNICOTT D.W., « La tendance à voler » (1949), in *L'enfant et le monde extérieur*, Paris, Payot, 1972, pp. 159-164.
- WINNICOTT D.W., *Deprivation and delinquency*, Tavistock Publications, London, 1984.
- ZENONI A., *Le corps de l'être parlant – De l'évolutionnisme à la psychanalyse*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1991.